



0 250 500 m

**LEGENDE**

- Périmètre à l'intérieur desquels s'applique le droit de préemption urbain défini par les articles L. 211-1 et suivant du code de l'urbanisme
- ~ Secteur soumis au risque d'inondation
- ▭ Secteurs situés au voisinage des infrastructures de transport terrestre soumis à prescription d'isolement acoustique par arrêt préfectoral
- Risques mouvement de terrain**
- Mouvements prévisibles d'amplitude faible à négligeable
- ▨ Mouvements prévisibles d'amplitude moyenne
- ▩ Mouvements prévisibles de forte amplitude (présence de falaise)

**COMMUNE DE LATRESNE**

**PLAN LOCAL D'URBANISME**

6 - ANNEXES

6-1 Plan des Périmètres Fournis à Titre Indicatif

Echelle : 1/5000<sup>e</sup>



PROJET de PLU ARRÊTÉ par délibération du Conseil Municipal LE : 11 Juillet 2016	PROJET de PLU soumis à ENQUÊTE PUBLIQUE du 07/11/2016 au 10/12/2016	PLU APPROUVÉ par délibération du Conseil Municipal LE : 13 Février 2017
---	---	---

Architectes D.P.L.G  
Urbanistes D.E.S.S  
Paysagiste D.P.L.G

38 quai Escalin  
33300 BORDEAUX  
Tél : 05 56 29 10 70  
Email : contact@spaceurbain.fr

Affaire n°15-12e